

**SIGNATURE DU MARCHE 23MS15 INSTALLATION ET MISE EN SERVICE ES ECLAIRAGES DE FIN D'ANNEE 2023/2024 DE LA VILLE DE BEAUCHAMP**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il s'agit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant,

Considérant le nombre de 3 lettres de consultation transmises à 3 opérateurs économiques,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 16 octobre 2023 à 12h,

Considérant qu'un seul pli a été déposé et a été ouvert,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer le marché 23MS15 d'installation et la mise en service des éclairages de fin d'année 2023/2024 de la ville de Beauchamp avec la société Bouygues Energies et Services, sise 9 rue Louis Rameau, 95870 Bezons.

**Article 2** : Le marché est conclu pour une durée allant du 13 au 24 novembre 2023.

**Article 3** : Les prestations sont réglées par de prix unitaires d'intervention.  
Le montant total du marché pour sa durée s'élève à 24 518, 60 € HT.

**Article 4** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

**Article 5** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité et notifiée aux intéressés.

**Article 6** : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision  
a été mise en ligne sur le site de la  
ville le

Le Maire,  
  
Françoise NORDMANN



23 OCT. 2023